



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

ATTESTATION

direction
départementale
des territoires
et de la mer
Alpes-Maritimes

service :
eau – risques

objet : modification du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles de mouvements de terrain de la commune de Castagniers- Consultations des personnes publiques associées

affaire suivie par: Michèle Gasc - Pôle Risques – (04.93.72.72.47)

Je soussigné, Philippe Ribollet, responsable du Pôle Risques, certifie que, conformément à l'article R562-7 du code de l'environnement, le projet de modification du PPR mouvements de terrain de la commune de Castagniers a été soumis par M. le Préfet des Alpes-Maritimes à l'avis :

- du conseil municipal de Castagniers,
- de l'organe délibérant de la Métropole Nice Côte d'Azur,
- de l'organe délibérant du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes,
- de l'organe délibérant de l'Établissement Public d'Aménagement de la Plaine du Var,

Par lettre recommandée en date du 12 novembre 2015.

- 1) Ont formulé un avis favorable (ou aucune réserve particulière) reçu dans les délais :
- la commune de Castagniers,
 - la Métropole Nice Côte d'Azur,
 - l'organe délibérant de l'Établissement Public d'Aménagement de la Plaine du Var.

3) En l'absence de réponse de l'organe délibérant du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, leur avis est réputé favorable.

Adresse :

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
Centre Administratif
Départemental
des Alpes-Maritimes
147 Boulevard du
Mercantour
06 286 NICE CEDEX 3

Nice, le 20 JAN. 2016
Pour le directeur départemental des territoires et de la mer,
Le responsable du Pôle Risques


Philippe Ribollet